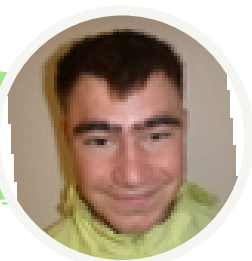


Témoignage

Erwan DEDOUCHE
élève en 2ème année



Quelles sont tes missions en entreprise ?

Dans mon entreprise, je réalise plusieurs activités diverses et variées comme par exemple le taillage ou la tonte.

Quelle est la suite pour toi ?

Je souhaite faire un BP Paysagiste à l'ISVT car je m'y sens bien, de plus, celui-ci me permettra d'acquérir plus de compétences.

Que penses-tu du rythme d'alternance ?

Il est très bien car on passe beaucoup de temps consécutif dans notre alternance ce qui permet d'avoir plus de temps pour réaliser le travail demandé que ce soit en entreprise ou à l'école.

Conditions d'admission

- Avoir entre 16 ans et 29 ans ou
- Avoir suivi un cycle complet d'une classe de 3ème
- Entretien de motivation
- Possibilité de faire une journée de découverte avant inscription

Inscription sur dossier

Des aides à l'embauche pour les entreprises



Contact : M. PELLOQUIN

ISVT- 72 avenue de Vals
43750 Vals près le Puy

tél : 04 71 02 56 78

isvt.cfa@orange.fr

www.isvt.fr



Former Eduquer Agir pour le Territoire

CAP

Jardinier Paysagiste

Par apprentissage

RNCP 38386



Akteap

Nos formations en apprentissage, sont en partenariat avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA AKTEAP)

Un passeport pour l'emploi

- **Ouvrier paysagiste**
 - Entreprise de paysage
 - Collectivité locale

Les +

- Une formation sur 2 ans rémunérée
- 875 h au CFA
- 79 semaines en entreprise
- Salaire de l'apprenti :

Rémunération	1ère année	2ème année
• 16-17 ans	27% du smic	39% du smic
• 18-20 ans	50% du smic	57% du smic
• 21- 25 ans	53% du smic	61% du smic

(L'apprenti a un statut de salarié déclaré à la MSA. Le salaire minimum peut être revalorisé selon la convention collective. Le salaire dépend du parcours du jeune et de la durée du contrat)

Poursuivez vos études

- BP Aménagements Paysagers
- Bac Pro Aménagements Paysagers
- CS Constructions Paysagères

Une formation complète

3 Unités Capitalisables Professionnelles

- **UCP1 : Travaux d'entretien paysager (végétation et infrastructures paysagères)**
 - Biologie végétale
 - Reconnaissance des végétaux
 - Tonte - Taille - Désherbage
- **UCP2 : Travaux d'aménagement paysager**
 - Plantation, engazonnement
 - Maçonnerie paysagère
- **UCP3 : Entretien des matériels et équipements**
- **UCARE : réalisation d'un potager ornemental**

3 Unités Capitalisables Générales

- **UCG1** : Education socioculturelle et Mathématiques-Informatique
- **UCG2** : Communication- Expression, EPS- Secourisme et Mode de vie
- **UCG3** : Communication professionnelle - Législation

79 semaines en entreprise
Accompagnement personnalisé
78% de réussite à l'examen

